



## Escroquerie par millésime investi. Com

Par **Molveau ph**, le 15/12/2018 à 21:39

J ai investi dans le vin en juin par une société baser au Luxembourg on m avait promis des intérêts en fin d année la société est en faillite. Comment puise je faire pour récupérer mon argent merci de me répondre .

Par **youris**, le 15/12/2018 à 22:39

bonjour,  
si la société est en faillite, cela signifie que le passif exigible est supérieur à l'actif disponible, et comme vous devez être un créancier chirographaire sans ganrantie particulière pour le recouvrement de votre dû, vous avez peu d'espoir de revoir votre argent.  
ceci en droit français, en droit luxembourgeois, ce doit être pareil voir pire.  
salutations